

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-38
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :
CREATION
D'UNE MAISON
DE SANTE
PLURIDISCIPLI-
NAIRE TRANCHE
2 - DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier
DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Prèscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 24 MARS
2022

Procurations :

Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

AFFICHAGE EN DATE
DU **24 MARS 2022**

Absents excusés : Karole AFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **28 AVR. 2022**

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé publique, la Ville de Castelnaudary a fait de la lutte contre la désertification médicale l'une de ses priorités.

Ainsi, suite à la sollicitation de plusieurs professionnels médicaux et para-médicaux, des aménagements ont été réalisés en 2018 et 2020 sur le site de l'ancien Lycée Andréossy en vue de les accueillir.

Ces professionnels ont été installés de façon provisoire dans deux sites distincts. Il est donc nécessaire de les regrouper sur un même site et aménager ainsi une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Pour ce faire, la Ville a effectué une consultation afin de désigner un maître d'œuvre permettant de définir et suivre cette opération.

Après consultation des professionnels de santé et échanges avec ces derniers, un plan d'aménagement de principe a été arrêté.

L'estimation des travaux s'élève à un montant global de 650 131.33 € HT (383 333.33 € pour la Tranche 1+ 266 798.00 € pour la Tranche 2).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du CCAS de Castelnaudary pour la Tranche 2.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant de cette tranche :

| DEPENSES H.T. | RECETTES | | % |
|--|-------------------------|--------------|-------------------|
| Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Tranche 2 | Conseil Départemental : | 53 360.00 | 20 |
| | Conseil Régional | 53 360.00 | 20 |
| | Etat | 53 360.00 | 20 |
| | CCAS de Castelnaudary | 50 000.00 | 19 |
| | Ville de Castelnaudary | 56 718.00 | 21 |
| | 266 798.00 | TOTAL | 266 798.00 |

Il est précisé que 50 000 € supplémentaires sont alloués par le CCAS à la Tranche 1.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subventions auprès des organismes indiqués dans le plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du CCAS de Castelnaudary.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au budget 2022, opération 9006.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 31 mars 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD

